



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Présents : J.FARCY, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, P.BUTEUX, M.CAGNARD, C.DAMAGNEZ, L.JOSSE, J.MARTIN, AM.BECHET, Y.MONIN, M-L.SAVREUX, H.LEVE

Absents non excusés : L.NIVELLE - L. BALESSENT

Secrétaire de séance : S.DUHEN

Ordre du jour :

1- Election du secrétaire de séance :

Y.MONIN propose de nommer S.DUHEN

Adopté (13 voix)

2- Approbation du PV de la séance précédente :

Madame Valérie LECOMTE (SRA) indique que le compte-rendu comporte des erreurs relatives au nombre de votants dans la mesure où il n'y avait que 13 personnes présentes jusqu'à l'arrivée de Madame JOSSE à 10h35 et que par conséquent il ne peut être indiqué que le nombre de votants est de 14 mais bien de 13.

Adopté

3- Revalorisation des remboursements des frais de déplacements et d'hébergements des agents :

Les frais relatifs aux frais d'hébergements des agents seront remboursés à hauteur de 90 € et à hauteur de 20 € au titre des repas.

Adopté (13 voix)

4- Autorisation engagement liquidation mandatement dépenses d'investissement :

Autorisation d'engagement de 25% des montants afin de payer les 3 premiers mois de l'année avant le vote du budget.

Adopté (13 voix)

5- Attribution de subvention Comité de Jumelage (Allemands) :

Suite à la réception des allemands au mois de juillet, un montant de 1 700 € a été attribué au comité de jumelage (sorties, restaurant). Le trésorier souhaite qu'une délibération soit prise.

Adopté (13 voix)

6- Versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat :

Monsieur le maire indique que le versement de la prime n'est pas une obligation, mais l'inflation touche également les agents de la commune. Elle sera versée aux agents titulaires, en fonction du salaire, en fonction d'une grille. Elle sera de 800€ maximum par agent. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande combien cela concerne de personnel, Monsieur le maire de répondre 5 agents, même les absents. Madame SAVREUX demande si l'absence ne joue pas. Monsieur le maire de répondre que cette prime sera versée aux agents même absents. **Madame LECOMTE (SRA)** demande si cela est passé au CST (Comité Social Territorial) auprès du Centre de Gestion. Monsieur le maire de répondre qu'ils ont eu la réponse le matin même.

Adopté (13 voix)

7- Renouvellement convention participation du CPI non intégré de la commune aux opérations de secours :

Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas de changement ni de modification apportés sur la convention.

Adopté (13 voix)

8- Remboursement filet inflation :

Afin d'aider les communes à faire face à l'augmentation des énergies, l'état a versé une aide de 9 000€ à la commune de Saint-Riquier.

En raison de ses contrats d'énergie à tarifs bloqués, la commune n'a pas subi d'augmentation et se voit donc redevable de cette somme avant fin décembre.

Adopté (13 voix)

9- Terrain multisports – Extension du réseau électrique :

Pour alimenter en électricité le futur terrain multisports, une extension du réseau est nécessaire.

L'extension sera faite de la rue des fossés jusqu'au terrain. Soit une longueur de 70 mètres. Une subvention de 7 150,34 € HT de la part de la FDE et 8 739, 31 de participation communale.

Adopté (13 voix)

10- Beffroi – installation d'un parafoudre :

Suite à l'étude sur le beffroi, le rapport indique qu'il y a environ 500 000 € de travaux à réaliser. Le Préfet a visité la Chapelle et le beffroi. Il faut attendre le classement de la DRAC pour obtenir une subvention (45%).

Les travaux sont bloqués pour le moment. Il faut poser en urgence un parafoudre et cela est obligatoire. Le coût est de 3 342, 85 € HT.

Adopté (13 voix)

11- Service assainissement – renouvellement de la DSP :

La fin de contrat est fixée en janvier 2025. Comme la commune ne peut assurer seule la gestion, celle-ci sera confiée à un délégataire. Le contrat a une durée de 12 ans. Il faut délibérer sur le mode de gestion et la durée. Il faut prévoir un AMO pour négocier le contrat. Le coût est de 9 235€.

Madame CAGNARD indique qu'il y a des travaux rue de Friaucourt. Monsieur le maire indique que c'est la pompe de relevage. Monsieur FARCY d'ajouter qu'il y a eu un refoulement de la pompe jusque tard dans la nuit. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande s'il y a d'autres prestataires à part VEOLIA. Monsieur le maire d'indiquer que la commune a l'habitude avec VEOLIA. Monsieur le maire précise qu'il y a effectivement les sociétés LASORE et LHOTELIER mais que généralement elles se partagent le marché.

Adopté (13 voix)

12- Abbatiale travaux phase 2 :

Il y aura une pause en 2024 concernant les travaux. La phase 3 débutera si les subventions sont les mêmes que celles perçues au début. Les subventions étaient de 83%. Or la commune ne peut percevoir plus de 80% de subventions. Le Préfet a donné une dérogation pour que la commune puisse percevoir 83% de subventions. Les subventions seraient les suivantes : DRAC 40%, Conseil Régional : 18%, Conseil Départemental : 25%.

Soit un reste à charge de 17% pour la commune.

Sur les trois dernières années, la commune a réglé environ 300 000€ de travaux.

Adopté (13 voix)

13- Questions diverses:

- **Monsieur le maire** indique qu'en vue d'un projet il souhaiterait obtenir un accord de principe. Il a été approché par AMSOM Habitat sur la succession SELLIER pour la création de 10 logements supplémentaires. AMSOM souhaite que la commune fasse un apport financier, entre 30 et 50 000€, afin de boucler leur budget. AMSOM doit délibérer en janvier / février 2024. Monsieur le maire a reçu une personne du PLUIH. La commune est une des rares à voir son nombre d'habitants augmenter. Le terrain vaut environ 77 000€ et 40 000€ pour démolir la maison et les bâtiments.

Madame LECOMTE (SRA) demande quelle est la surface du terrain. Monsieur le maire de répondre 1 800 m². **Madame LECOMTE (SRA)** demande quels seraient les aménagements, si des places de stationnement sont prévues. Monsieur le maire de répondre qu'il y aura des garages, et des places de stationnement comme à la résidence Becquestoile.

- **Monsieur le maire** indique que l'Etat a voté un schéma de d'accélération des énergies renouvelables. Il faudrait voir avec l'indivision CHIVOT pour acheter le terrain jouxtant la station d'épuration afin de le passer en photovoltaïque afin que la station puisse être auto suffisante. Il souhaite pour cela obtenir un accord de principe. Il ajoute qu'il va voir pour les démarches et qu'il tiendra le conseil informé.
- Le colis des aînés sera remis le 15 décembre à partir de 14 heures à la salle des fêtes.

- **Monsieur le maire** indique que le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Les 3 agents recenseurs sont des agents de la commune : Romain CHIVOT, Quentin LENNE et Emilie DELOUBRIERE. Monsieur le maire indique que cela leur permettra de mieux connaître la commune.
- **Monsieur le maire** indique qu'il a eu des nouvelles concernant les travaux sur la RD 925. Le cabinet EVIA a fait des préconisations en termes d'aménagements. Il faut que cela soit voté par le Département. **Madame LECOMTE (SRA)** demande s'il y a des pistes quant aux aménagements. Monsieur le maire indique que les routes ne seront pas surélevées, que l'option des chicanes n'est pas retenue.
Il précise que les camions passeraient dessus et qu'il va falloir prendre du terrain à des propriétaires qu'il faudrait exproprier. Il serait envisagé des feux de complaisance à savoir qu'ils passeraient au vert si la vitesse est inférieure ou égale à 50 km / h et que le feu passerait au rouge s'il y avait dépassement de la vitesse autorisée. Il est également prévu qu'il y ait plus de présence de police dans la commune.
- **Monsieur le maire** indique avoir reçu un courrier de Monsieur LE BESQ concernant une demande de subvention pour l'achat d'un fourgon pour l'ACC, ainsi qu'une demande de subvention de la part du FCC. Il indique qu'il verrait lorsqu'il aurait reçu un budget détaillé et qu'il verrait à ce moment-là. Il veut d'abord connaître le montant des subventions accordées par le Département aux deux associations.
- **Monsieur le maire** indique que la commune d'HALLENCOURT fait payer la location de salles aux associations. Il ajoute que les salles utilisées par les associations ont du mal à être rendues dans un état correct.
- **Madame SAVREUX** demande ce qu'il en sera des déchets à partir de janvier 2024. Monsieur le maire indique que cela ne relève pas de sa compétence et que ce ne sont pas les agents de la commune qui vont aller retourner le compost pour les gens. Monsieur FARCY ajoute qu'il n'a aucune information à ce propos.
- **Madame SAVREUX** indique qu'elle a remarqué une vitre cassée à l'ancien café le centulois et qu'il ne faudrait pas que quelqu'un s'y soit introduit aux fins de squatter le lieu.
- **Madame CAGNARD** indique que le bulletin municipal a été finalisé. Elle ajoute qu'un nouvel artisan serrurier réside dans la commune mais qu'il ne souhaite pas paraître dans le bulletin car il est déjà débordé. **Madame LECOMTE (SRA)** demande si le bulletin est parti à l'imprimerie, Monsieur le maire de répondre à l'affirmative.
- **Monsieur le maire** indique que l'arbre de Noël se tiendra le 16 décembre prochain. Madame DUHEN ajoute qu'une invitation va être distribuée aux enfants. Que l'arbre de Noël se fera sous forme de drive avec la présence du Père Noël. Cela concerne 127 enfants de la commune.
- **Monsieur LEVE** indique que le week-end qui arrive est dédié au Téléthon et rappelle les diverses manifestations qui se tiendront.
- **Madame SAVREUX** demande quelles ont été les économies réalisées avec le nouvel éclairage. Monsieur le maire de répondre que cela a un coût notamment l'amortissement des leds qui se fera sur 10 ans. Il ajoute qu'il y a le réseau de Drugy à effacer.
Monsieur le maire précise que la commune sera illuminée pour les fêtes à partir du 12 décembre.
- **Madame CAGNARD** demande combien de colis seront distribués aux aînés cette année. Il lui est répondu 57 colis pour les couples 117 pour les personnes seules et 15 pour la maison de retraite.
- **Madame LECOMTE (SRA)** indique que lors du dernier conseil il était prévu de recruter un agent pour effectuer le ménage, qu'en est-il ? Monsieur le maire indique que deux personnes ont été recrutées.

- **Madame LECOMTE (SRA)** demande ce qu'il en est de la licence IV. Monsieur le maire indique qu'il va faire une visio à ce propos au premier trimestre 2024. Il ajoute que dans le cadre de la succession LOUCHART/VAUVRAY, il y aurait un acquéreur qui souhaiterait y installer un bar et que la licence pourrait être transmise à ce moment-là.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande à Monsieur FARCY s'il a été fait allusion d'un projet de garderie au niveau de la Communauté de commune du Ponthieu Marquenterre (CCPM). Monsieur FARCY de répondre qu'il y un budget à respecter et que ce n'était pas à l'ordre du jour.
- **Madame CAGNARD** demande ce qu'il en est du projet crèche. Monsieur le maire de répondre que le projet l'est pour 12 enfants avec un coût d'environ 600 000 €, qu'il n'est pas prêt de voir le jour.
- **Madame LECOMTE (SRA)** fait part à Monsieur le maire que les délibérations de la commune n'apparaissent toujours pas sur le site internet, que c'est une obligation et que suite au dernier conseil Monsieur le maire s'était engagé à ce qu'elles y paraissent. A ces propos Monsieur le maire s'emporte interpellant Madame LECOMTE en lui indiquant « *vous commencez à m'emmerder sérieusement à vouloir faire l'intelligente et savoir tout* » et remet un document en indiquant que de toute façon il ne le ferait pas. Après lecture du document, Madame LECOMTE s'aperçoit que ledit document parle de l'affichage des compte-rendu / PV et non des délibérations.

Clôture de séance à 19 h 10.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le ...